

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires

Adoption de la décision
modification n°3 - budget ville 2023

DATE DE CONVOCATION

29 septembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-10-60

L'an deux mil vingt trois

le cinq octobre deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET –
Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – Mme CREVON –
M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme FRIBOULET

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DUDOUET à Mme ESCLASSE
Mme DELOBEL à M Francis GESLIN
M. FRESSEL à Mme VANDEL
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à M SACHOT
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. PETIT à M ROGERET
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR
Mme DUVAL à Mme SEMIEM
M. JEANJEAN à Mme BARRIERE
M. BULARD à M LE NOE
Mme DESANGLOIS à Mme FRIBOULET

M Sachot est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de ses séances du 15 décembre 2022 et 11 mai 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté respectivement le budget primitif 2023 et le budget supplémentaire 2023.

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires proposées pour la décision modificative n°3 est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative 3 suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231005-2023-10-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	10 059 959,15 €	10 059 959,15 €
Nouvelles propositions	65 000,00 €	65 000,00 €
Total	10 124 959,15 €	10 124 959,15 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	7 370 079,14 €	7 370 079,14 €
Nouvelles propositions	185 000,00 €	185 000,00 €
Total	7 555 079,14 €	7 555 079,14 €

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

La délibération n°2022-12-102 du 15 décembre 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

La délibération n°2023-05-18 du 11 mai 2023 adoptant le budget supplémentaire (ou Décision modificative n°1) de l'exercice 2023

La délibération n°2023-07-37 du 6 juillet 2023 adoptant la décision modificative n°2 de l'exercice 2023

Considérant

Qu'après avoir exposé à l'assemblée les propositions d'ajustements de la modification n°3 de l'exercice 2023 par chapitres budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil Municipal à adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2023, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	10 059 959,15 €	10 059 959,15 €
Nouvelles propositions	65 000,00 €	65 000,00 €
Total	10 124 959,15 €	10 124 959,15 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	7 370 079,14 €	7 370 079,14 €
Nouvelles propositions	185 000,00 €	185 000,00 €
Total	7 555 079,14 €	7 555 079,14 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 4 (M LE NOE - Mme FRIBOULET – M. BULARD – Mme DESANGLOIS)

Article unique : d'adopter la décision modification n°3 de l'exercice 2023

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits